

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : 25.04.07

Date de convocation : 2 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq

Le 13 mai à 9 heures 30

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul		X	
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien		X	

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

RESSOURCES HUMAINES
Création/Suppression de postes (avancements de grade)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs en vigueur ;

Considérant qu'un agent du SDEE occupant actuellement un poste de rédacteur principal de 2e classe, remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe, et que la création d'un tel poste est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné ;

Considérant, par ailleurs, qu'un second agent occupant actuellement un poste d'agent de maîtrise, remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement au grade d'agent de maîtrise principal, pour lequel un poste est déjà inscrit au tableau des effectifs ;

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau Syndical :

- ✓ la création, à compter du 15 mai 2025, d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe ;
- ✓ la suppression, au 31 juillet 2025, du poste d'agent de maîtrise actuellement occupé par l'agent à promouvoir.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

DÉCIDE :

- ✓ de créer, à compter du 15 mai 2025, un poste de rédacteur principal de 1ère classe ;
- ✓ de supprimer, au 31 juillet 2025, un poste d'agent de maîtrise.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Le Secrétaire de séance
Christian ROUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Christian ROUX".

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-25480022-20250513-20250407-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2025